

LA MHV ET VOUS



Des transferts de charges toujours plus impactants

LES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE VERS LES MUTUELLES NE CESSENT D'AUGMENTER AVEC DE VRAIS IMPACTS SUR LEUR BUDGET. CES DERNIÈRES POUR GARDER LEUR ÉQUILIBRE FINANCIER OBLIGATOIRE SONT CONTRAINTES D'AUGMENTER LEURS COTISATIONS. LA MHV A FAIT LE CHOIX DE PRENDRE À SA CHARGE UNE PARTIE DE CES HAUSSES.

En 2024, ce sont 1,4 milliard d'euros de dépenses de la Sécurité Sociale que les mutuelles devront prendre en charge et rembourser à leurs assurés. Ce début d'année, plusieurs participations forfaitaires ont doublé. C'est le cas de celle sur chaque consultation médicale, examen radiologique ou analyse biologique qui, depuis le 15 mai, s'élève à 2 €. Idem pour la franchise médicale sur les médicaments qui est dorénavant de 1 € et pour la franchise médicale pour les transports sanitaires qui est passée à 4 € contre 2 €.

Autre augmentation dans les tuyaux : le prix de la consultation générale. Elle devrait passer, en décembre 2024, à 30 € contre 26,50 €. La nouvelle convention entre l'Assurance maladie et les syndicats de médecins libéraux devrait aussi concerner certains spécialistes comme les psychiatres, les neurologues ou encore les gynécologues. Des augmentations qui seront directement imputées aux mutuelles.

Pour la MHV, ce transfert de charges représente plusieurs dizaines de milliers d'euros. « Nous appliquons sur nos cotisations que les augmentations réglementaires, précise Joël Delhomme, président de la MHV. Il n'est pas envisageable de répercuter la totalité des hausses, nous les prenons donc à notre charge. »

« Les hausses des cotisations sont en France de 8 à 12 % La MHV a fait le choix d'appliquer une hausse moyenne de 5,4 %. »

Aussi, la MHV a dû appliquer, comme toutes les mutuelles, une hausse de ses cotisations, mais qui reste modérée par rapport à la moyenne nationale. « D'une manière générale, les augmentations sont en France entre 8 à 12 %, la MHV a fait le choix d'appliquer une hausse moyenne de 5,4 %. Ce qui ne couvre pas la totalité des augmentations des transferts de charges. Ce choix assumé a de réelles répercussions sur notre budget. Mais correspond à notre volonté de préserver les intérêts de nos assurés », note le Président de la MHV.

Comment les mutuelles utilisent les cotisations des adhérents ?

Pour rappel, ces cotisations sont mises au service des adhérents, puisque les mutuelles ne font pas de bénéfices : en moyenne, 81 % des cotisations sont consacrées au remboursement de soins et 19 % sont identifiées comme des frais de gestion.

En tant qu'organismes à but non lucratif, les mutuelles ont l'obligation réglementaire d'être à l'équilibre.

mhu.fr

LE CHIFFRE

C'est le nombre d'appels des adhérents reçus en 2023 à la MHV.

36 927

Mutuelle de proximité, la MHV a fait le choix de ne pas avoir recours à une plateforme téléphonique. Elle dispose en interne de son propre accueil téléphonique assuré par des salariés de la MHV. Un choix qui assure une qualité de service de 92 % (appels entrants/appels pris) avec un délai d'attente en moyenne de moins de 2 mn.



VOUS ÊTES LA MHV !

3 questions à Jonathan Jeanne

Pivot de l'équipe de basket de Poitiers, le PB86 qui évolue en pro B, Jonathan Jeanne, (2m18) âgé de 27 ans, est adhérent de la MHV depuis 2022.

Pouvez-vous nous rappeler votre parcours professionnel ?

J'ai commencé ma carrière professionnelle à l'âge de 18 ans au Mans, puis je suis allé à Nancy. En 2019, je me suis exilé à l'étranger en commençant par l'Espagne, puis le Danemark.

En 2021, j'ai retrouvé les parquets français en jouant d'abord à Tarbes, pour enchaîner ensuite à Poitiers.

Qu'est-ce qui vous a motivé de venir jouer au PB86 ?

J'ai souvent entendu parler du PB86 en positif. De venir ici, c'était pour moi l'occasion d'expérimenter le fait de jouer pour un club réputé dans la formation des jeunes.

Quelles sont vos ambitions pour l'équipe et pour la suite de votre carrière ?

J'aimerais vivre le titre de champion de France pro B avec ce club. Sur le plan personnel, ce serait d'aller vers le plus haut niveau possible.

LA MHV S'ENGAGE...

Pour un accès à l'opéra pour tous



Partenaire des Soirées Lyriques de Sanxay depuis plus de 10 ans, la MHV fait partie des partenaires historiques de cet événement à ciel ouvert qui est aujourd'hui un des rendez-vous phares en France d'art lyrique, après le festival d'Aix-en-Provence et Les Chorégies d'Orange.

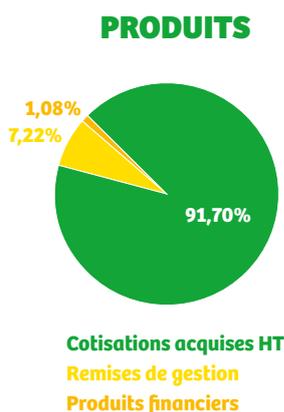
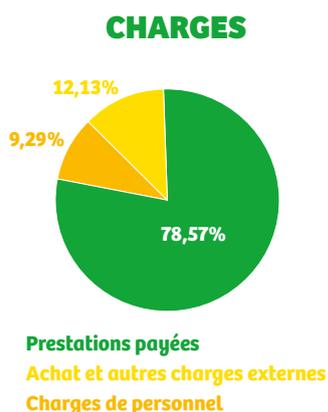
Ce festival, qui accueille chaque année des opéras célèbres (Carmen, le Barbier de Séville, Aida, Don Giovanni...) dans le cadre prestigieux du théâtre gallo-romain, est pourtant né

d'un manque, comme l'explique Daniel Moinard, administrateur de l'association organisatrice de ce rendez-vous estival : « La Région Poitou-Charentes était la seule région en France à ne pas proposer d'opéra faute de lieu. Depuis 2000, date de la création des Soirées Lyriques de Sanxay, cet événement enrichit l'offre culturelle auprès d'un public varié. Grâce à des partenaires comme la MHV, qui permettent de proposer des tarifs bien moins élevés par rapport à ce qui se pratique en France, pour beaucoup de personnes c'est l'occasion de découvrir l'opéra pour la première fois. »

En outre, en parallèle de cet événement, l'association organise des concerts dans les différents hôpitaux publics destinés aux personnes malades.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2023

Le 14 mai dernier, les délégués de la MHV se sont réunis pour leur Assemblée Générale Annuelle Ordinaire. Conformément à l'ordre du jour, les différents rapports de gestion du Conseil d'administration ont été approuvés à l'unanimité. Les comptes annuels 2023 ont été ratifiés au vu des rapports du commissaire aux comptes. Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de 213 324 €.



LA QUESTION



Qu'est-ce qu'un médecin OPTAM ou hors OPTAM ?

L'OPTAM (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée) est un dispositif liant l'Assurance maladie et les médecins signataires de ce contrat. L'OPTAM a remplacé le Contrat d'Accès aux Soins depuis 2017. Son but : favoriser l'accès aux soins en limitant les dépassements d'honoraires tout en permettant au patient d'être mieux remboursé par les organismes de santé.

Le médecin non adhérent à l'OPTAM fixe librement ses tarifs et peut donc pratiquer les dépassements d'honoraires de son choix. L'Assurance maladie rembourse les consultations et les actes sur la base de tarifs fixés dans la convention médicale (tarifs applicables aux médecins de secteur 2).

BON PLAN



Parrainage MHV : Gagnez et faites gagner des cadeaux !

Vous êtes content(e) des prestations MHV, parrainez vos proches ! Tout le monde est gagnant. En tant que parrain, la MHV vous offre un chèque cadeau Liberté (TirGroupé) d'une valeur de 30 € valable dans 900 enseignes. Quant au filleul, il bénéficie d'1 mois de cotisation offert* !

Il est possible de cumuler les chèques cadeau autant de fois que vous parrainez de personnes.

Pour parrainer un proche, il suffit de remplir le formulaire de parrainage à récupérer dans une des agences de la MHV ou télécharger le sur le site mhu.fr. Indiquez vos coordonnées et celles de votre filleul. Envoyer sous pli à l'adresse suivante : MHV, Avenue du Professeur Jean Bernard, BP 59, 86002 Poitiers cedex.

*Pour toute souscription d'un contrat santé individuel jusqu'au 31/10/2024

AGENDA

25, 26 et 27 juillet
Festival Au fil du Son
À Civray

10, 12 et 14 août
Soirée lyrique de Sansay
Au site antique gallo-romain de Sanxay

14 septembre
Comice Agricole de Civray
À Civray

9, 10 et 11 novembre
La Ferme s'invite
Au Parc des Expositions de Grand Poitiers

MIEUX VIVRE

Moustique tigre, protégez-vous !



Présent en France depuis 2015, il a fait son apparition dans la Vienne il y a un peu plus de trois ans. Cette espèce indésirable, pouvant être porteuse de maladies, prolifère dans les endroits où stagne l'eau. Pour s'en protéger : supprimez ces points d'eau !

Cet hôte indésirable, classé comme espèce invasive, inquiète particulièrement les autorités sanitaires car le moustique tigre peut, dans des conditions très particulières (s'il piquait une personne revenant d'une zone à risque), être vecteur de la dengue, du chikungunya, du paludisme ou de Zika.

Pour vous protéger et éviter sa prolifération, l'Agence régionale de santé (ARS), qui pilote la campagne de vigilance, recommande, « *d'éliminer dans son jardin ou son balcon tous les endroits, même petits, où l'eau est stagnante comme les coupelles, les arrosoirs, les regards pluviaux, les jeux d'enfants... Car, pour pondre ses œufs, environ 200 tous les 15 jours, il n'a besoin que d'une infime quantité d'eau (un bouchon d'eau). Vérifiez également les gouttières et pensez à couvrir les réservoirs d'eau.* »

« Pour pondre, il n'a besoin que d'une infime quantité d'eau »

Comment l'identifier ? Il diffère de notre moustique traditionnel : très petit, il mesure environ 5 mm, le corps et les pattes sont rayés de noir et blanc et en vol, il ne fait aucun bruit. Les piqûres du moustique tigre, dont l'activité est exclusivement diurne, provoquent des démangeaisons parfois douloureuses.

Pour s'en protéger, utilisez des ventilateurs ; il fuit les endroits frais et ventilés car il vole très mal. Portez des vêtements amples et couvrants surtout durant la journée. Appliquez des produits anti-moustiques sur votre peau. Installez des moustiquaires ou des diffuseurs d'insecticides.

Le moustique tigre se déplace peu, il vit dans un rayon de 150 mètres. Aussi, le moustique qui vous pique est donc né dans votre quartier !

Trousse à pharmacie pour les vacances

Vous partez prochainement en vacances ? Pensez à glisser une trousse de secours dans vos valises afin de pallier aux petits soucis du quotidien.

A côté du carnet de santé, de la carte vitale et celle européenne (si vous partez à l'étranger), d'un thermomètre et de vos médicaments (traitement en cours), votre trousse doit prévenir et traiter les petits imprévus : piqûres, réactions allergiques, blessures, démangeaisons, coups de soleil, troubles intestinaux, maux des transports, rhumes.

Les essentiels à emporter dans votre trousse :

Pince à épiler et tire-tiques ; produit contre les piqûres d'insectes ; crème solaire et une crème contre les brûlures ; stick à lèvres ; masques ; pansements ; compresses et ciseaux ; solution antiseptique ; Arnica ; paracétamol ; anti-nauséeux (mal de transports) ; kit anti-intoxication alimentaire ; serum physiologique.





🎮 JEU CONCOURS

Gagner des places pour les Soirées Lyriques de Sanxay et Au Fil du Son

VOUS VOULEZ ÉGAYER VOTRE ÉTÉ ET ENCHANTER VOS OREILLES ? PARTICIPEZ AU JEU-CONCOURS DE LA MHV ET GAGNEZ DE NOMBREUSES PLACES POUR LES DEUX ÉVÉNEMENTS PHARES DE CET ÉTÉ : LE FIL DU SON À CIVRAY, LES 25, 26 ET 27 JUILLET, ET LES SOIRÉES LYRIQUES DE SANXAY, LES 10, 12 ET 14 AOÛT.

Pour cette nouvelle édition du jeu-concours, la MHV va faire gagner 100 places pour le festival « Au Fil du Son » de Civray et 60 places (30 places par soir) pour le festival des « Soirées Lyriques de Sanxay ».

Chaque gagnant recevra 2 places pour l'un ou l'autre des événements (choix à indiquer sur le coupon de réponses).

La programmation très éclectique du festival « Au Fil du Son », qui se déroulera les 25, 26 et 27 juillet à Civray, ravira toute la famille. La MHV vous y invite à vivre chaque soir à 20h30 des moments musicaux mélangeant noms connus et belles découvertes (www.aufilduson.com).

La 24^e édition des Soirées Lyriques de Sanxay va une nouvelle fois offrir, les 10, 12 et 14 août, du grand spectacle dans le cadre prestigieux du théâtre gallo-romain : le célèbre

opéra La Bohème. Il réunira quelques-uns des artistes les plus en vue de l'actuelle scène lyrique (www.operasanxay.fr).

Conditions de participation

Répondez aux deux questions qui se trouvent sur le bulletin, ci-après. Ce bulletin est à découper et à déposer, avant le **14 juillet** inclus, dans une urne qui se trouve au siège et aux antennes de la MHV ou par mail à l'adresse suivante : evenement@mhu86.fr. Un seul bulletin est accepté par famille.

Pour désigner les gagnants, parmi les bonnes réponses, un tirage au sort aura lieu courant juillet. Ils seront prévenus dans la foulée.



BULLETIN DE PARTICIPATION

Prénom _____ Nom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Date de naissance ____ / ____ / ____

N° adhérent _____

E-mail (facultatif) _____

➔ Question #1

Le moustique tigre peut pondre jusqu'à combien d'œufs ?

Réponse : _____

➔ Question #2

À quelle date a eu lieu la dernière Assemblée Générale Ordinaire de la MHV ?

Réponse : _____

➔ Choix de l'événement souhaité

Au Fil du Son Les Soirées Lyriques de Sanxay



ACTU & SANTÉ

Le journal de la Mutuelle des Hôpitaux de la Vienne

BP 59 - 86002 Poitiers Cedex - Tél. 05 49 44 44 07 - Fax 05 49 44 38 49 - www.mhu.fr

Directeur de la publication : Joël Delhomme - Directeur de la rédaction : Frédéric Mémin

Dépot légal : juin 2023 - Siren 314 685 385 - Imprimerie Lagarde (Saujon)

